

## A L'AMBROISIE !

Nous sommes tous concernés par l'ambrosie, véritable fléau pour la santé. Son pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. La région Auvergne-Rhône-Alpes subit l'invasion de cette plante.

Le décret du 26/04/2017 fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes envahissantes.

Un arrêté de la préfecture de l'Ain du 25/06/2019 fixe les obligations de prévention et de destruction pour les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit. Les voici :

### IDENTIFIER – SIGNALER – PREVENIR - DETRUIRE – EVITER LA DISPERSION



Cette plante est bien présente sur notre commune : sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers ...

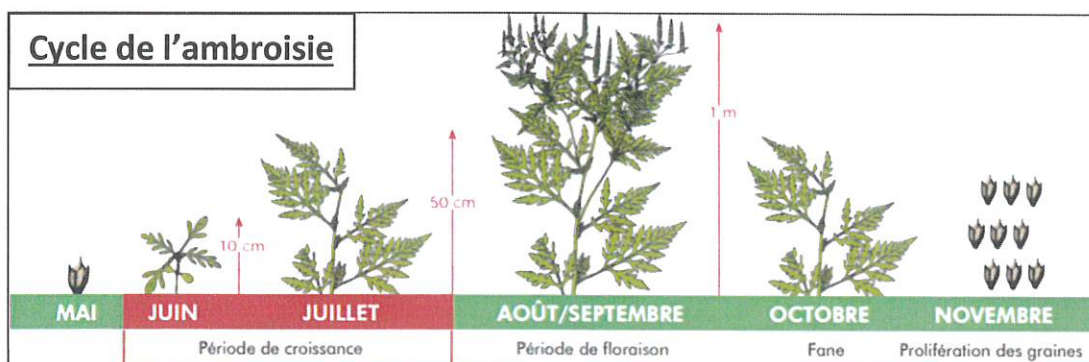
Si vous reconnaissez des plants d'ambrosie, veuillez SVP le signaler en mairie : **04.78.98.01.61.**

**Ce n'est qu'avec les efforts de tous que nous arriverons à limiter son invasion.**

### Informations complémentaires :

- L'ambrosie petite peut se confondre avec l'œillet d'inde
- La détruire en l'arrachant (coupée, elle repousse)
- Le pollen d'ambrosie va apparaître autour du 15 août

Lien Internet pour consulter l'intégralité du décret du 25/06/2019 : <http://www.signalement-ambrosie.fr>



Gérard PORRETTI  
Maire de Civrieux